



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Confirmation du concordat

Date de publication: SHAB 25.06.2021

Date d'échéance prévue: 25.06.2026

Numéro de publication: NA07-0000000442

Entité de publication

Tribunal civil de l'Etat Genève, Rue de l'Athénée 6-8, 1205 Genève

Homologation du concordat Baechler Teinturiers SA

Débiteurs:

Baechler Teinturiers SA

CHE-100.643.428

Avenue Vibert 38

1212 Grand-Lancy

Par jugement du 3 juin 2021 le Tribunal de 1ère instance de la République et Canton de Genève a :

1. Homologué le concordat ordinaire de BAECHLER TEINTURIERS SA aux termes duquel un dividende de 20 % sera payé dans les 60 jours à compter de l'entrée en force du présent jugement.
2. Chargé Me Peter PIRKL, avocat, REGO AVOCATS SNC, Esplanade de Pont-Rouge 4, 1212 Grand-Lancy, de prendre les mesures de surveillance, de gestion et de liquidation nécessaires pour assurer l'exécution du concordat.

Confirmation du concordat: 03.06.2021

Organe décisionnel:

Tribunal civil de l'Etat Genève

Rue de l'Athénée 6-8

1205 Genève

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 308 LP.